Bulletin Intérieur



DU PARTI SOCIALISTE S.F.I.O.

JUIN 1956

N° 85

SOMMAIRE

C.E.-Fondation Jean-Jaurès

Motions pour le 48ème Congrès

PAGES

CONVOCATION DU 48me CONGRES NATIONAL 2

- POUR UNE SOLUTION PACIFIQUE, DEMOCRATIQUE ET NÉGOCIÉE DU PROBLÈME ALGÉRIEN 3
- POUR L'ENVOI D'UNE MISSION SOCIALISTE AUPRÈS DES DIRIGEANTS NATIONALISTES ALGÉRIENS 5
- POUR LA PAIX EN ALGÉRIE 6
- TACHES ET PERSPECTIVES SOCIALISTES 7
- MOTION POUR LE CONGRES NATIONAL 8
- POUR UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT 11

Rapport sur la loi électorale

- PAR ETIENNE WEIL-RAYNAL 12

LE 48EME CONGRES NATIONAL

CONVOCATION

Extrait de la circulaire N° 790, du 8 Juin 1956
aux Secrétaires Fédéraux

Mon Cher Camarade,

Par circulaire 787, *du* 17 *mai* 1956, *nous t'informions que le Comité Directeur avait arrêté les dates des* 28-29-30 *juin et* 1er *juillet pour la tenue de notre* prochain Congrès National.

I. — LIEU

LILLE, *Palais de la Foire Commerciale.*

II. — ORDRE DU JOUR

Le Comité Directeur propose l'ordre du jour suivant :

— EXAMEN DU RAPPORT GENERAL D'ACTIVITE ;
— RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE DES CONFLITS,
— RAPPORT DE LA COMMISSION NATIONALE DE CONTROLE ;
— DEMANDES DE REINTEGRATION ET EXAMEN DE L'APPEL D'UN CAMARADE EXCLU ;
— SITUATION POLITIQUE GENERALE (Intérieure, Outre-Mer, Internationale).
— ELECTION DES ORGANISMES CENTRAUX :

— *Comité Directeur ;*
— *Commission Nationale des Conflits ;*
— *Commission Nationale de Contrôle ;*
— *Commission Nationale féminine ;*

III. — REPRESENTATION DES FEDERATIONS

Les Délégués des Fédérations doivent être membres du Parti depuis cinq années consécutives au moins et désignés par les Congrès Fédéraux.

Les mandats 1956 ont été validés par la Commission de Vérification des Mandats du Congrès Extraordinaire des 14 et 15 Janvier 1956 ; une nouvelle Commission de Vérification pourra néanmoins être désignée à l'ouverture des travaux du 48e Congrès.

IV. — CHAMBRES D'HOTEL

Ci-joint un nombre d'imprimés (roses) égal au nombre de vos Délégués au 48ème Congrès. Soigneusement remplie et signée, *la partie à détacher doit être retournée d'urgence par chaque Délégué à Emile DUBOIS, Fédération Socialiste S.F.I.O., place Rihour - LILLE* (Nord), en tout état de cause *avant le* 24 *JUIN* (cachet de la poste). Il est prudent d'assurer dans de bonnes conditions cette réservation.

V. — REPAS

Il ne sera pas organisé de repas en commun ; par contre, un choix de restaurants voisins de la salle des séances sera fait par les soins de la Fédération du Nord et leurs adresses, itinéraires, menus et prix seront régulièrement portés sur un panneau d'affichage spécial.

VI. — MANIFESTATION BRACKE

Une manifestation à la mémoire de notre regretté camarade BRACKE se déroulera à l'issue des travaux du Congrès, en principe le dimanche 1er juillet à partir de 15 heures 30, les travaux ayant été clos à 13 h.

Pour une solution pacifique, démocratique et négociée du problème algérien

DEPUIS le 47e Congrès National, la situation en Algérie s'est aggravée. Toute à sa légitime angoisse, l'opinion publique française tend à perdre de vue *les lourdes responsabilités de tous ceux qui ont laissé passer chaque occasion de fonder dans le calme et la paix une véritable association franco-algérienne.* En particulier, personne ne peut oublier la carence de ceux qui, dans *la législature précédente, étant au pouvoir depuis* les évènements tragiques de novembre 1954, ont laissé s'aggraver la rébellion sans prendre les mesures propres à l'enrayer rapidement et surtout *sans proposer la moindre solution pour résoudre le problème politique ainsi posé.*

***

FACE à une situation tragique dont il n'est en rien responsable, le Parti Socialiste a eu le mérite et le courage de définir *une politique algérienne* entièrement nouvelle.

Cette politique a pour grands objectifs :

— rétablir la paix,

— dégager par *de libres élections au collège unique des interlocuteurs légitimes et qualifiés,*

— *négocier avec ces interlocuteurs,* sur un plan *de stricte égalité, un nouveau statut de l'Algérie* reconnaissant et respectant *la personnalité algérienne,* garantissant *la stricte égalité des droits* par la *coexistence organisée* des divers éléments de la population algérienne que le développement historique a associés et leur permettant de participer *à la gestion des affaires internes* de leur pays,

— établir *des liens indispensables avec la France.*

***

LE Congrès National félicite le Gouvernement à direction socialiste d'avoir mis résolument en œuvre cette politique contre *les partisans des solutions réactionnaires et colonialistes* et malgré les manœuvres *des partisans de l'abandon pur et simple.*

Les mesures militaires, adoptées *simultanément* aux mesures d'ordre économique et social par le gouvernement, sont dictées par l'engagement pris devant la nation *d'assurer la sécurité des personnes et des biens légitimes* en vue de créer *les conditions politiques* qui permettront *de promouvoir de nouveaux rapports entre la France et l'Algérie.*

Le Congrès rappelle que les mesures militaires transitoires que le Gouvernement a été contraint de prendre sont essentiellement destinées à une *tâche de paix.* Il demande au Gouvernement de continuer à veiller avec le plus grand soin à ce que *des représailles ne soient jamais exercées.* Comme le rappelait Guy MOLLET dans sa déclaration du 2 juin : « La France ne peut pas répondre, ne répond pas au crime par le crime, au terrorisme par le contre-terrorisme ».

LES *pouvoirs spéciaux* ont permis au Gouvernement de mettre en œuvre *des réformes* qui ont d'ores et déjà créé en Algérie *une situation irréversible* et qui témoignent de la volonté française de promouvoir *une politique de progrès social et de lutte contre la misère.*

Le Congrès National demande au Gouvernement d'accélérer et d'approfondir ces réformes dans tous les domaines, économique, social et administratif.

— Sur le plan économique, la réforme agraire doit être hâtée, en réduisant au strict minimum les délais d'application. Cette réforme doit être fondée sur une redistribution des terres et une reconversion des cultures. Les oppositions de toutes sortes, politiques et juridiques, doivent être brisées.

— Sur le plan social, nécessité impérieuse de poursuivre la revalorisation des salaires et d'appliquer la législation sur l'aide sociale et l'assistance.

— Sur le plan administratif, il ne suffit pas de déplacer les fonctionnaires qui ont commis des fautes. Pour gagner la confiance des populations autochtones, des cadres nouveaux, désignés sans distinction de race ou de religion, animés par la volonté d'appliquer sans réserve une politique entièrement nouvelle, doivent être promus dans les délais les plus rapides.

***

DANS les secteurs où *le calme est rétabli,* il convient de permettre *aux divers éléments de la population* de prendre en mains immédiatement *la gestion directe des intérêts locaux et régionaux,* en accordant à ces collectivités *des pouvoirs réels et accrus.* C'est ainsi que les populations seront amenées, selon les termes mêmes du préambule de la Constitution, *à s'administrer elles-mêmes et à gérer démocratiquement leurs propres affaires.*

De telles mesures montrent en outre le double souci de la France *de ne plus revenir à une situation condamnée par l'évolution historique* et d'aider *l'Algérie à devenir un pays moderne.*

MAIS LA SOLUTION D'ENSEMBLE DU PROBLEME ALGERIEN NE PEUT ETRE QUE POLITIQUE.

Une représentation démocratique des divers éléments de la population algérienne doit être obtenue, grâce à des élections libres, au collège unique. Ces élections seront organisées par une Commission composée de personnalités indiscutables et contrôlées par des délégués des partis politiques algériens et métropolitains.

Les interlocuteurs légitimes étant ainsi désignés, alors devra s'instaurer la négociation sur le futur statut de l'Algérie. Discuté sur un pied d'égalité et résultat d'une libre confrontation, ce statut ne saurait être défini à priori.

Cependant, le Parti socialiste affirme sa conviction que les représentants de la France Républicaine devront, au cours d'une telle discussion, s'inspirer des principes suivants :

a) assurer la *coexistence* des populations d'origine ethnique différente et la protection des *minorités* ; garantir *l'égalité complète* des *droits* et des *devoirs* entre tous les habitants de l'Algérie ; organiser le *partage équitable* des *responsabilités*, des *emplois* et des *ressources*.

b) assurer à l'Algérie, dans le *cadre ainsi tracé*, une *large autonomie de gestion*, garantie par des *institutions internes disposant du pouvoir exécutif et du pouvoir législatif*.

c) créer des *liens institutionnels solides* avec la France métropolitaine, dans l'intérêt supérieur des deux pays.

La volonté de la République française ainsi *définie* et *affirmée* doit inciter à la recherche d'une *solution pacifique* tous les Algériens soucieux de justice et de liberté, y compris ceux des rebelles qui, poussés par le désespoir, ont de bonne foi recouru à la violence comme le moyen de satisfaire leurs aspirations.

En tout état de cause, la négociation sur le statut futur de l'Algérie ne peut s'engager qu'avec les représentants librement choisis par la population algérienne.

Par contre, pour mettre fin à l'effusion de sang dans les délais les plus brefs, il faut discuter du cessez-le-feu avec ceux qui se battent.

Le Congrès National constate avec une profonde satisfaction que le Gouvernement à direction socialiste :

1° — a renouvelé solennellement le 2 juin dernier l'appel déjà lancé par le Président du Conseil il y a plusieurs mois pour un « cessez-le-feu ».

2° — qu'il est prêt à *autoriser les contacts officiels et directs* qui pourraient être nécessaires à cet effet.

3° — qu'il est disposé à donner les garanties que pourraient demander ceux qui accepteront que les armes se taisent dès lors qu'ils ne sont pas coupables de crimes.

Le Congrès National fait confiance au Gouvernement à direction socialiste pour tout mettre en œuvre, conformément aux principes ci-dessus, pour aboutir au cessez-le-feu, étape préliminaire et condition première du règlement d'ensemble.

***

LA solution qui interviendra à propos de l'Algérie doit être un exemple dans la mesure où elle comportera nécessairement une *modification de la structure de la République française*, alors que, dans le même temps, par le projet DEFFERRE, une *étape importante de l'évolution des autres territoires sera franchie*.

Ces expériences favoriseront le développement d'une conception toute nouvelle de nos institutions.

L'heure est maintenant venue de ne plus jamais se laisser dominer par les événements.

Aussi le Congrès demande-t-il aux organismes qualifiés du Parti de préparer une solution d'ensemble propre à satisfaire les légitimes aspirations des populations d'outre-mer tout en conservant, dans l'intérêt commun des peuples, les liens d'association indispensables avec la République.

P. COMMIN (Seine) ; G. BRUTELLE (Seine-Maritime) ; P. HERBAUT (Pas-de-Calais) ; BEGARRA (Oran) ; A. BIDET (Tunisie) ; BOUDET (Seine-et-Oise) ; COLTICE (Ain) ; CORMIER, député (Mayenne) ; G. DEGROND, député (Seine-et-Oise) ; C. DELABRE, député (Pas-de-Calais) ; FARAUD, député (Charente-Maritime) ; FERRA (Seine) ; GAGNAIRE, député (Rhône) ; GUINOT (Aisne) ; J.-R. GUYON, député (Gironde) ; LARGOIS (Seine-et-Oise) ; LE FLOCH, député (Gironde) ; LE STRAT, député (Ille-et-Vilaine) ; MARZORATI (Sarthe) ; MILHAUD (Aude) ; G. ROBERT (Pas-de-Calais) ; SEGALAS-TALOUS (Tarn-et-Garonne).

Pour l'envoi d'une mission Socialiste auprès des Dirigeants nationalistes algériens

EN 1955, des camarades se sont prononcés dans les Sections contre la participation au Gouvernement dans les conditions actuelles, sans que leur nombre soit suffisant pour être représenté au Congrès.

La grande majorité du Parti et l'unanimité du Congrès de 1955 ont été d'accord sur cette participation.

Sans revenir sur la discussion de l'an dernier, constatant le fait acquis, la Motion ci-dessous, élaborée par des camarades de l'une et l'autre position, *a pour ambition de faciliter une synthèse en tenant compte de la décision antérieure mais en maintenant dans le pays la physionomie propre du Parti Socialiste S.F.I.O.*

SIGNIFICATION DU CONGRES DE 1955

EN donnant mandat à son Comité Directeur d'accepter la constitution d'un gouvernement de « Front Républicain » animé par une coalition des Socialistes et de fractions des défenseurs du régime actuel, LES SOCIALISTES NE POUVAIENT SE FAIRE D'ILLUSIONS.

La décrépitude de la République bourgeoise s'accélère sous nos yeux. Ainsi que les Socialistes l'ont prévu depuis plus de cent ans, le régime, incapable de résoudre ses problèmes et ses contradictions, perd chaque jour de ses partisans et n'aura bientôt plus autour de lui que la poignée de ses profiteurs les plus cyniques.

Un régime qui ne se survit que grâce à la désunion de ses ennemis est un régime condamné, suscitant le danger fasciste d'un fédérateur des oppositions et des mécontentements.

Il était certain qu'en présence d'un déficit chronique, la majorité telle qu'elle est et le Gouvernement qui en découlerait continueraient à s'opposer à toute répartition différente du revenu national.

Il était certain, la guerre d'Algérie étant commencée, que la majorité et le Gouvernement qui en découlerait continueraient à considérer, SELON UN ANTIQUE PREJUGE, que seuls des vaincus peuvent offrir ou demander des pourparlers de Paix.

Il était certain que la majorité et le gouvernement qui en découlerait continueraient à s'opposer à toute négociation avec les nationalistes algériens, à enfreindre la liberté de la presse, à poursuivre les opposants et à réagir très faiblement contre les agissements de la camarilla colonialiste.

Dans les conditions défavorables de la majorité au Parlement, le concours de certains gaullistes étant indispensable pour constituer un gouvernement de « Front Républicain », il était certain que ce Gouvernement ne ferait pas une politique socialiste mais la politique de cette coalition.

Si, malgré ces perspectives, la quasi-totalité du Parti s'est déterminée dans le sens de l'acceptation, c'était de toute évidence pour ne pas laisser le pouvoir politique entre les mains de la réaction et des pires adversaires de la classe ouvrière et pour essayer de recueillir quelques avantages pour les travailleurs, ce qui a effectivement été réalisé ou est en cours de réalisation.

AUTONOMIE DU PARTI S.F.I.O.

MAIS la politique d'un Gouvernement hétérogène est une chose et la politique du Parti en est une autre. En participant à un gouvernement chargé de gérer la République bourgeoise, le Parti Socialiste — qu'il ait ou non la présidence du Gouvernement — ne troque pas ses aspirations propres pour celles de la coalition gouvernementale. Il conserve ses possibilités d'action de Parti tant sur le plan national qu'en matière de politique internationale. Plus la politique de la coalition est différente de la sienne, plus il a le devoir de définir sa physionomie propre, surtout sur les problèmes de la Paix où la vie d'êtres humains est en cause.

Aucune solidarité ministérielle ne peut lui interdire d'être fidèle à ses principes, à ses traditions, à cet amour passionné de la Paix qui est l'honneur incontesté de notre Parti et permettait à Jaurès, en 1914, DE TENTER PAR DESSUS ET EN DEHORS DES GOUVERNEMENTS UNE SUPREME MEDIATION.

RESOLUTION

LE Congrès Socialiste rappelle sa position historique contre toutes les conquêtes coloniales qui sont une atteinte au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Il proteste contre les prétentions de certains Etats (quels qu'ils soient) de se décerner à eux-mêmes une vocation de « grande puissance » et de se conférer ainsi à eux-mêmes le droit de s'annexer des territoires voisins considérés comme leur espace vital indispensable.

Il est par contre favorable à tout groupement de peuples librement fédérés sur un pied d'égalité, mettant en commun leurs ressources et leurs espérances, ces fédérations laissant entrevoir dans l'avenir, par leur fusion, l'unité politique et économique du monde.

Le Congrès souligne particulièrement que les Socialistes, consultés, auraient lutté contre le projet de conquête de l'Algérie comme ils ont lutté plus tard contre les campagnes de Tunisie, du Tonkin et du Maroc.

Il constate l'absurdité des circonstances parlementaires qui portent le Parti au Gouvernement précisément au moment où les conséquences des conquêtes coloniales —

entreprises malgré son opposition — atteignent leur plus dramatique intensité.

Soucieux de mettre fin rapidement à l'effusion du sang, le Parti donne mandat :

1° Au Comité Directeur et aux Ministres Socialistes d'insuffler le maximum de cet état d'esprit socialiste dans la coalition gouvernementale tant qu'elle durera, afin de saisir toutes les possibilités d'un « cessez-le-feu » et d'une pacification négociée en Algérie.

2° Au Comité Directeur de POURSUIVRE L'ACTION PROPRE DU PARTI EN ENVOYANT OFFICIELLEMENT UNE MISSION SOCIALISTE, accompagnée ou non de membres de l'Internationale Socialiste, AUPRES DES DIRIGEANTS DES MOUVEMENTS NATIONALISTES ALGERIENS résidant au Caire ou autres lieux en résidence surveillée, avec MANDAT DE S'ENQUERIR DES CONDITIONS D'UN « CESSEZ-LE-FEU », DES POSSIBILITES DE SOLUTION FEDERALISTE OU AUTRE DU CONFLIT ET D'ENGAGER DES POURPARLERS DE MEDIATION ENTRE LE PEUPLE ALGERIEN ET LE PEUPLE FRANÇAIS.

R. BARANTON
(Commiss. Exécutive de la Seine)

Pour la paix en Algérie

LA situation en Algérie s'est considérablement aggravée. Malgré les réformes annoncées et les mesures militaires prises, l'insurrection s'est étendue à l'ensemble du pays. Si l'on n'arrête pas l'effusion de sang et si l'on ne trouve pas sans tarder une solution pacifique à la crise actuelle, la France risque de s'enliser dans une nouvelle guerre coloniale qui exigera d'elle d'énormes sacrifices, qui coûtera très cher en vies humaines, qui ruinera l'économie et qui creusera un fossé infranchissable entre Algériens et Français, rendant à ces derniers, en fin de compte, impossible la vie en Algérie. Or, la rupture entre la France et toute l'Afrique du Nord serait aussi désastreuse pour l'Afrique que pour l'Europe.

⁂

LE Parti Socialiste est convaincu que l'établissement de liens fédéraux entre la France et l'Algérie, au sein d'une Union Fédérale, constituerait la solution la plus favorable pour les intérêts matériels et moraux bien compris des populations des deux pays. Mais hostile à toute aventure coloniale, condamnant toute forme de conquête ou de reconquête, fidèle à son idéal de liberté et au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, le Parti Socialiste se refuse à l'emploi de la force pour imposer aux Algériens une solution, même celle que le Parti croirait la plus conforme à leurs propres intérêts.

AUSSI le Parti estime-t-il que le premier résultat à obtenir est de mettre fin aux opérations militaires, à tous les actes de terrorisme et de contre-terrorisme et à toutes les mesures de représailles. Pour atteindre ce but, il demande au Gouvernement :

1°) de prendre l'initiative de négociations avec les représentants des diverses tendances de l'opinion algérienne, y compris les chefs de l'insurrection ;

2° de reconnaître solennellement le droit des populations algériennes à décider, par des élections libres, de la forme étatique qu'elles désirent donner à leur pays, sous la seule réserve que soient garantis les droits légitimes de la minorité européenne comme de toutes les minorités ethniques. Les nouveaux rapports entre la France et l'Algérie seront ensuite établis d'un commun accord avec les représentants de toutes les populations de l'Algérie.

Malgré le temps perdu et le sang versé, le Parti Socialiste est persuadé que la cessation immédiate des hostilités peut encore permettre l'établissement, dans l'égalité des droits, de solides liens économiques, culturels et politiques entre deux pays auxquels la géographie et l'histoire imposent une étroite coopération.

⁂

LE Parti Socialiste, qui n'est pas responsable ni des erreurs commises, ni des fautes accumulées dans le passé, affirme, en se fondant sur les enseignements de l'histoire, que cette politique est seule susceptible de maintenir et de préserver le rayonnement de la France en Afrique du Nord, ainsi que l'évolution démocratique de l'Algérie, alors que la poursuite d'une politique de force compromet à jamais l'un et l'autre.

Jean BINOT (Seine-Maritime) ; Gilberte BROSSOLETTE (Seine) ; BRIFFOD H. (Haute-Savoie) ; CARTIER M. (Drôme) ; DESSON G. (Ardennes) ; GOURDON (Gard) ; HUMBLOT (Marne) ; Ch. A. JULIEN (Dordogne) ; A. MAZIER (Côtes-du-Nord) ; Daniel MAYER (Seine) ; PALMERO (Ardèche) ; Oreste ROSENFELD (Seine) ; TITEUX C. (Ardennes) ; Robert VERDIER (Seine) ; Andrée VIENOT (Ardennes).

TACHES et PERSPECTIVES SOCIALISTES

LE Congrès du Parti Socialiste s'honore du fait que ses Militants assument la direction du Gouvernement de la République à une époque particulièrement difficile. Avec eux, il a engagé sa responsabilité, identifié son destin à celui de la Nation toute entière. Le Gouvernement à direction socialiste a ainsi démontré qu'il était le plus qualifié pour dégager une solidarité nationale authentique.

Le Congrès félicite le Gouvernement d'avoir basé son action sur la continuité et la durée et d'avoir rompu avec la pratique désastreuse de fuite devant les responsabilités. Il est persuadé que l'épreuve du pouvoir peut et doit accélérer l'avènement d'une Démocratie sociale, à condition que nous sachions dire en termes simples et clairs les buts que nous proposons au peuple français. La netteté de nos prises de position, le courage à les appliquer, la volonté de triompher sont les conditions nécessaires pour dissiper la confusion actuelle qui règne dans de larges secteurs de l'opinion et qui met en danger le régime républicain.

ACTION INTERNATIONALE

LE Congrès considère avec intérêt les modifications survenues dans la politique intérieure russe, acquises grâce à la pression de l'opinion publique soviétique et dont l'objet ne saurait être réduit à une manœuvre de politique internationale. Il exprime l'espoir que, continuant à progresser sur cette voie, le peuple soviétique se libérera de la dictature et trouvera le chemin de la Démocratie. De même, la France doit suivre avec sympathie le développement des jeunes nations asiatiques et africaines auprès desquelles elle doit s'efforcer d'être présente afin de dissiper les préventions actuelles.

Dans les vingt prochaines années, nous assisterons à un profond bouleversement du rapport des forces dans le monde. Les perspectives du développement de la Chine communiste inscrivent une véritable géographie de la peur dans le reste de l'Asie. Certes, nous devons être représentés valablement auprès de cette puissance qui monte, mais cette perspective doit nous ouvrir les yeux sur les conditions de notre survie. Il faut impérativement construire l'Europe, nécessité sociale aussi bien que politique, et associer étroitement notre continent à l'Afrique. Loin d'être un obstacle à l'unité européenne, l'Afrique a besoin de celle-ci comme condition de sa mise en valeur et aussi de son développement politique et culturel.

La fidélité de la France à ses alliances, à l'O.N.U. et à la Sécurité collective, ne peut être remise en cause ; la politique internationale doit aboutir à une coordination plus étroite et plus fraternelle entre les nations libres. Elle doit accentuer l'aide aux pays sous-développés, rechercher les conditions les plus favorables au désarmement progressif et internationalement contrôlé, et à l'utilisation pacifique de l'énergie atomique.

ALGERIE

LE Congrès approuve l'action menée par le Gouvernement et par Robert Lacoste en Algérie. Il dénonce, en effet, le caractère agressif de l'action de la Ligue Arabe. L'effort demandé au pays doit être soutenu jusqu'à la pacification, sans défaillance ni faux-fuyant. Appartenant à la République Française, une et indivisible, le peuple musulman ne saurait connaître son bonheur sous un régime raciste, féodal et théocratique. Il n'est pas nécessaire, cependant, d'attendre le retour au calme pour dire aux Musulmans abusés ce que sera le Statut de l'Algérie et ce qu'il ne sera pas. Institutionnellement, l'Algérie restera liée à la métropole, selon un système fédéral qui permettra son développement propre et la poursuite de réformes sociales réelles, mais sans qu'il soit question de nation algérienne inexistante, d'« interlocuteurs valables », de négociations internationales ou d'arbitrage. L'autorité républicaine doit s'exercer pour mettre un terme sévère aux propagandes défaitistes, aux abus de presse, et rappeler aux Fonctionnaires et aux Français d'Algérie, avec la même énergie, le respect de la légalité dont la nécessité s'avère d'autant plus impérieuse pour tous que le Peuple français accepte un lourd sacrifice pour rester fidèle à son passé et à sa mission.

Aussi importante et grave que soit la question algérienne, il importe de poursuivre une véritable politique d'union française dans tous les autres territoires.

POLITIQUE INTERIEURE

LE Congrès se félicite des réformes sociales que le Gouvernement fait aboutir et qui apportent une amélioration très nette dans l'existence quotidienne de certaines catégories de Français. Mais il met en garde l'opinion contre les conséquences désastreuses qui résulteraient d'une inflation. Il faut au pays une monnaie saine et stable pour que les réformes portent leurs fruits. L'augmentation du pouvoir d'achat ne peut être que liée à l'expansion économique, aux investissements rentables, à la modernisation de l'équipement, à l'amélioration de la technique et à la réduction des dépenses improductives ou de luxe, à l'organisation des marchés, à la planification des exportations.

Le Congrès demande au Groupe Parlementaire de reprendre le texte d'une réforme fiscale d'ensemble, assurant une meilleure répartition des charges fiscales entre les citoyens, de réparer certains abus ou certaines insuffisances dans la Sécurité Sociale et le Code de Santé.

Le Congrès refuse catégoriquement l'hypothèse d'un prétendu Front Populaire qui ne serait qu'une couverture morale donnée aux communistes pour accéder au pouvoir et qui risquerait de cristalliser l'inquiétude de nombreux citoyens sur des formations d'extrême droite. Fidèle à l'idée d'une « Troisième Force » qui, jusqu'ici, s'est heurtée au sectarisme de certains, le Parti Socialiste prendra l'initiative de rechercher une trêve scolaire qui garantisse une véritable neutralité de l'école et l'intégration nationale de l'enseignement du premier degré. Le Congrès donne mandat à son Comité Directeur de prendre tous les contacts nécessaires avec d'autres formations politiques et syndicales afin de faciliter un regroupement politique et sociale au service du monde du travail et du salut républicain.

Léon BOUTBIEN
Fédération de l'Indre

Motion pour le Congrès National

LES Militants du Parti Socialiste qui sont satisfaits du résultat des élections et de la politique menée, tant par le Parti que par ses délégués au gouvernement depuis les élections, sont invités à ne pas perdre leur temps à lire la présente motion qui ne s'adresse qu'à ceux qui sentent que les positions prises par la Direction du Parti mettent en péril la Démocratie, la Paix et les espoirs d'une révolution socialiste.

L'ACTION DU PARTI AUX ELECTIONS

SI l'on veut considérer objectivement les choses, il faut admettre que, malgré sa cure d'opposition parlementaire, le Parti Socialiste n'a pas su capter les voix des électeurs, pourtant en majorité dans le pays, qui voulaient que « ça change ».

Nous avons recueilli exactement le même pourcentage de voix qu'en 1951. Nous n'avons pratiquement pas pris de voix aux Communistes malgré la crise que traverse leur organisation.

Les mécontents inorganisés ont été séduits par l'activisme verbal des mendessistes ou par la démagogie des poujadistes.

Cette simple constatation suffit à établir que nous n'avons pas su expliquer aux masses les crises et les contradictions inéluctables du monde capitaliste ni leur donner le sentiment que nous étions seuls en mesure de créer un monde nouveau capable de satisfaire les aspirations des travailleurs.

L'ACTION DU PARTI AU GOUVERNEMENT

L'ACTION des délégués du Parti à la tête d'un Gouvernement de minorité ne pouvait avoir qu'un sens : réaliser coûte que coûte certains objectifs qui constituaient pour les Militants et pour les électeurs socialistes des impératifs urgents et, si la tâche s'avérait impossible avec la majorité actuelle, accepter la défaite sur le plan parlementaire pour demander à la Nation de choisir en pleine clarté entre eux et nous.

Sans méconnaître l'action louable de certains de nos ministres tels que Savary, Gazier et Deferre, on ne peut nier que sur plusieurs problèmes décisifs les délégués du Parti aient déçu l'attente de leurs mandants.

L'ABROGATION DE LA LOI BARANGE

IL ne nous suffit pas que nos Parlementaires aient voté l'inscription à l'ordre du jour de l'abrogation de la loi Barangé. Il ne fallait pas accepter de prendre la tête d'un Gouvernement qui ne fût décidé à sacrifier le concours toujours espéré du M.R.P. et à risquer son existence sur ce problème. Il ne peut y avoir deux langages, l'un pour les réunions et les Militants, l'autre pour les délibérations gouvernementales.

LES ATTEINTES A LA LIBERTE INDIVIDUELLE

QUEL Militant socialiste aurait pu croire que sous un Gouvernement à direction socialiste :

— l'internement de Messali Hadj tounerait à la sequestration ;

— des poursuites contre Claude Bourdet et le Professeur Marrou seraient intentées avec accompagnement d'arrestation et perquisition pour de simples articles de presse ;

— les journaux d'opposition seraient saisis ;

— la police réserverait ses violences à des orateurs socialistes et protègerait les perturbateurs fascistes, sans qu'à tout le moins des sanctions immédiates soient prises contre les auteurs de ces faits intolérables ?

Le Parti Socialiste ne peut que se désolidariser d'actes de cette nature, qui sont la négation de l'idéal de liberté auquel il proclame son attachement.

LA GUERRE D'ALGERIE

LOIN de faire la Paix, comme ils s'y étaient solennellement engagés, nos Délégués au Gouvernement font la guerre. Et quelle guerre ! Une guerre implacable qui n'ose dire son nom, qui désorganise l'économie française, qui ruine le précaire équilibre de la trésorerie et qui noie dans le sang, également pur, des « rebelles » et des jeunes hommes du contingent, toutes les chances de survie ou de renaissance d'une amitié franco-islamique en Afrique du Nord.

Tous les Socialistes ont ressenti comme un affront l'abdication du Gouvernement devant les émeutiers du 6 février d'Alger. Ce qui était en cause, ce n'était pas la personne du général Catroux, mais la politique du Gouvernement. Le coup de force d'Alger l'a emporté sur la volonté de la majorité des électeurs français qui avaient voté pour la Paix en Algérie.

Le P.S. ne peut tenir pour valable l'explication selon laquelle l'émeute du 6 février constituait une donnée nouvelle du problème.

Tous les Militants socialistes qui s'étaient penchés sur les problèmes d'Afrique du Nord connaissaient l'état d'esprit buté, irrationnel, allant jusqu'au génocide et à la sécession d'avec la France, animant certains Français d'Algérie. Ces malheureux égarés constatent chaque jour plus clairement que la pression scandaleuse qu'ils ont exercée sur le Gouvernement ne peut aboutir qu'à accroître leur insécurité et à précipiter leur éviction.

Le devoir des Socialistes au Gouvernement eût été de déjouer les complots des émeutiers et des sécessionnaires, d'épurer l'Administration et de persuader la masse des Français d'Algérie que la politique de guerre ne peut que mener la France et l'Algérie ensemble à la catastrophe.

L'INDEPENDANCE ALGERIENNE

LE temps des périphrases est révolu. Il n'y a qu'une issue à la crise algérienne : reconnaître loyalement le droit des Algériens à disposer d'eux-mêmes, c'est-à-dire pratiquement proclamer leur indépendance. Par la faute des majorités réactionnaires qui ont saboté les projets Blum-Violette et l'action du Gouverneur Châtaigneau, l'Algérie n'est pas et ne peut plus être la France.

Négocier alors qu'il est encore temps avec les interlocuteurs valables, qui sont aussi bien Ferrhat-Abbas et les chefs du Front de Libération algérienne que Messali Hadj et le Mouvement National algérien, les conditions d'autodétermination démocratique du peuple algérien par des élections libres, obtenir le respect des droits légitimes de la minorité française en Algérie dont l'œuvre créatrice ne doit pas être méconnue, sous la garantie d'une organisation internationale telle que l'O.N.U., et intégrer l'Algérie dans une Confédération Nord-Africaine qui, d'Agadir à Gabès, chercherait un appui et une inspiration plutôt à Paris qu'au Caire et à Moscou, tel doit être le programme sans équivoque du Parti Socialiste.

Ce programme n'est nullement irréalisable, mais chaque jour de guerre qui s'écoule amenuise les chances de Paix et augmente les probabilités d'un Dunkerque français en Algérie.

L'ACTION DU PARTI DANS LE PAYS

UN événement formidable s'est produit : la destalinisation du Parti Communiste russe et, par voie de conséquence, un ébranlement profond qu'il serait vain d'ignorer ou de minimiser dans les consciences des travailleurs communistes français.

Qu'a fait le Parti Socialiste pour accélérer cette salutaire désintoxication au sein des masses qui avaient été converties à l'idolâtrie stalinienne et qui, soudain, ont eu la révélation, venue hélas de Moscou et non du sens critique de leurs dirigeants nationaux, que presque tout ce qu'on leur avait appris à révérer n'était que méprisable.

L'occasion était exceptionnelle, non pas de tenter de refaire un Front Populaire, car le mariage de la carpe et du lapin est voué à la stérilité, mais de constituer un Front d'action, prélude à l'unité de tous les travailleurs au sein d'un seul Parti Socialiste.

Il aurait fallu couvrir la France d'affiches, convier les Militants communistes à de larges débats publics sur la destalinisation, faire ressortir à quel point nos critiques des méthodes odieuses et des forfaits du stalinisme étaient fondées.

En cette circonstance inespérée, le Parti a été muet ! Le moment est venu pour le Parti Socialiste de se guérir de son complexe d'infériorité à l'égard du Parti Communiste.

Il ne faut plus fuir mais rechercher les contacts avec le Parti Communiste, à la fois pour aider les Communistes à faire leur auto-critique et les encourager dans la voie de la Démocratie politique et *pour mettre en évidence les points sur lesquels l'accord doit se faire entre tous les travailleurs de notre pays.*

Cette recherche de l'union avec les travailleurs communistes doit trouver son prolongement dans la recherche sincère de l'unité syndicale.

POUR UNE POLITIQUE HARDIE

LE Parti Socialiste ne peut se contenter du seul rôle auquel il semble se vouer d'honnête gérant de l'Etat bourgeois.

En fait, l'économie française est en pleine transformation. La faillite du régime capitaliste est masquée par l'habileté prodigieuse des possèdants français qui ont réussi ce tour de force qui consiste à faire financer leurs affaires par la collectivité, conservant le monopole de leurs bénéfices mais acceptant sans vergogne la socialisation de leurs pertes.

Un régime où les détenteurs des moyens de production, qu'ils soient industriels ou agriculteurs, ne peuvent assurer la vie de leurs exploitations qu'au moyen de ristournes, de subventions et de prêts consentis par l'Etat, qui engendre la stagnation dans un monde en pleine expansion, qui maintient les travailleurs à un niveau de vie à peine au-dessus du minimum vital, est un régime condamné.

Le devoir du Parti Socialiste est, non pas tant de chercher sa consolidation que d'y porter la hache et de jeter les bases d'une économie planifiée dont les entreprises nationalisées et les institutions coopératives constituent la charpente.

POUR UN VERITABLE DESARMEMENT

S'IL peut être humiliant et regrettable que la France ne soit pas aujourd'hui dotée d'une industrie atomique qui seule pourrait assurer sa pleine indépendance nationale et faire progresser de façon appréciable son économie, il n'en est pas moins vrai qu'il est absurde et même criminel, en notre ère thermo-nucléaire, de faire peser sur les épaules des Français le lourd et inutile fardeau des armements dits classiques.

Le type d'armée que la France conserve ne peut servir, et encore sans efficacité, qu'à des opérations de police que le Parti et le pays condamnent également.

Le moment est venu de mettre au rebut ce fatras et de faire comprendre à nos Alliés que nous n'avons pas les moyens de gaspiller nos ressources dans l'entretien coûteux d'une armée d'opérette, de pronunciamento ou de répression.

POUR UNE METHODE REVOLUTIONNAIRE

FACE à l'appareil sclérosé des institutions bourgeoises, le Parti Socialiste doit définir dès à présent les institutions et les organismes, tant politiques qu'économiques, d'une société socialiste. Il ne peut prétendre rassembler autour de ses objectifs les masses désorientées par la complexité du monde moderne que s'il est capable de leur dire avec une suffisante précision de quoi demain, un demain socialiste, sera fait.

Il doit, dès à présent, appeler ses Militants qualifiés à constituer des comités d'études qui donneront un contenu concret aux perspectives socialistes. Il est temps de démontrer à tous, aussi clairement que possible, qu'une société socialiste prospère et équitable ne relève pas du domaine du rêve mais de la réalité.

L'HEURE DU CHOIX

DEUX routes s'offrent au Parti Socialiste :

— alignement sur les partis bourgeois pour une politique de guerre, de misère et de dictature larvée,

— ou regroupement des travailleurs sur une plate-forme conforme aux origines et au sens du mouvement socialiste.

L'abrogation de la loi Barangé, la reconnaissance du droit à l'indépendance algérienne, la protection des libertés individuelles, l'amélioration du niveau de vie des travailleurs et des vieux, constituent des conditions sur lesquelles le Parti Socialiste ne peut transiger.

En conséquence, faute d'accord sur ces points avec les autres membres du gouvernement,

le Parti Socialiste décide le retrait de ses délégués au Gouvernement et appellera tous les travailleurs de France à s'unir pour donner au pays la paix, la liberté et la prospérité au sein d'une société socialiste.

⁂

WEIL-CURIEL (6e) — LAVAL (Montrouge) — J.P. CARRIER (14e) — BARANTON (9e) — BORNSTEIN (4e) — BRISSONNIERE (16e) — J.P. CAIN (6e) — DIOLOT (Maison-Alfort) — FARDMAN (11e) — René RHUL (5e).

POUR UN CESSEZ LE FEU IMMEDIAT !

PREAMBULE

LA Révolution anticolonialiste et la déstalinisation créent au Socialisme international des responsabilités et des perspectives nouvelles.

Le Parti Socialiste S.F.I.O. doit exprimer clairement et intégralement les aspirations communes à tous les travailleurs vers le bien-être, la liberté et la paix.

Pour cela, il doit poursuivre une action autonome qui ne peut pas s'identifier avec celle d'un Gouvernement dont les obligations et les possibilités sont limitées par l'absence de majorité socialiste au Parlement.

L'action des délégués du Parti au sein de ce Gouvernement sera facilitée si le Parti traduit plus énergiquement les inquiétudes et les exigences de la classe ouvrière.

Le Congrès enregistre avec satisfaction les efforts entrepris par les délégués du Parti au Gouvernement et les félicite de leurs initiatives en politique internationale, en politique sociale, dans les territoires d'Outre-mer, au Maroc et en Tunisie.

Le Congrès, constate par contre, que la situation créée en Algérie comporte des dangers graves tant pour l'économie du pays que pour l'avenir des relations entre le peuple français et les peuples d'Afrique du Nord. Le prestige international du Socialisme Français est en jeu. La minorité européenne risque désormais une éviction totale si la politique actuelle est poursuivie, IL FAUT DE TOUTE URGENCE RETABLIR LA PAIX !

POUR UN CESSEZ-LE-FEU IMMEDIAT

LE mandat fixé par le Parti à ses délégués au Gouvernement soulignait qu'en vue :

« *de faire renaître au plus tôt la paix en Algérie, le* « *Gouvernement adoptera* aussitôt *les mesures sus-* « *ceptibles de* restaurer un climat de confiance *en-* « *tre tous les éléments ethniques,* de rétablir les li- « libertés démocratiques *et de mettre en place les* « *moyens propres à assurer la libre consultation des* « *populations* ».

(Motion unanime de la Commission des résolutions)

Dans son discours-programme, Guy MOLLET confirmait :

« — *Nous prendrons des mesures d'apaisement,* « *il y en a à prendre IMMEDIATEMENT sur le* « *plan des sanctions, de l'amnistie, etc. Nous n'at-* « *tendrons pas que nous soyons en mesure de trou-* « *ver les vrais interlocuteurs* ».

Malheureusement, en raison de la résistance factieuse de la minorité colonialiste d'Algérie, ce mandat n'a pas été exécuté. Au contraire, les persécutions et condamnations se sont multipliées à l'égard des organisations nationalistes algériennes déclarées dissoutes, aucune publication de leur opinion n'est autorisée, des milliers de leurs militants sont emprisonnés, tandis que l'un de leurs dirigeants les plus qualifiés, MESSALI HADJ, a vu empirer sa situation de proscrit.

Le Congrès du Parti se désolidarise rigoureusement de cet aspect antidémocratique de la politique du Gouvernement, qui n'a fait qu'aggraver l'antagonisme entre les deux communautés ethniques vivant sur le sol algérien et que développer une tendance réactionnaire et fasciste s'attaquant maintenant, dans la Métropole même, aux libertés fondamentales de la presse et de la vie politique : (arrestations entre autres de Claude Bourdet, Claude Gérard, perquisitions, suppression de journaux ouvriers anticolonialistes, excès policiers contre des Démocrates).

Le retour à une atmosphère pacifique et à la cessation de la violence exige donc que le Gouvernement reconnaisse l'entité nationale et la personnalité du peuple algérien, et qu'il prenne immédiatement les mesures d'apaisement et de rétablissement des libertés démocratiques prévues par le Congrès de Puteaux.

Le Gouvernement devra proposer l'ouverture immédiate de négociations en vue du cessez-le-feu entre les formations combattantes.

Il recherchera la collaboration de tous les éléments de la population sans distinction de race ou de religion en vue d'établir, avec leur accord, les conditions d'une consultation loyale par des élections libres.

Les parties en présence s'engageront solennellement à respecter la volonté exprimée par les populations. Elles détermineront par voie de négociation, sous le contrôle de l'opinion internationale, les nouveaux rapports entre la France et l'Algérie.

Le Gouvernement exigera *le respect des droits des minorités,* conformément à la Charte de l'O.N.U.

LE CONGRES...

— **Proclame que les intérêts de tous les travailleurs des deux comunautés nationales vivant en Algérie ne peuvent pas être contradictoires et il les appelle à mettre fin, non seulement à des combats cruels et fraticides, mais aussi à des haines raciales, nationales et religieuses, qui devraient disparaître dans une société moderne démocratique et égalitaire.**

— **fait confiance à tous ses Militants, à tous ses Elus comme à tous ses délégués au Gouvernement pour que, dans l'application de la politique ainsi définie, se trouve la démonstration concrète de la capacité constructive du Socialisme démocratique, SEULE FORCE QUALIFIEE pour mettre fin aux violences barbares et au régime d'exploitation et d'oppression qui les a provoquées.**

Marceau PIVERT, membre du C.D. ; Marcel KLOPSTEIN, de la C.E.F. de la Seine ; Paul PANSU, de la 15e section ; Charles LANCELLE, de la XIe section ; Pierre MAURIAC, de la section d'Antony ; Georges SUANT, de la section d'Antony ; Guy MARIMOT, de la section de La Courneuve ; Gérard BECU, des J.S. de la Seine ; André GOURY, des J.S. de la Seine ; Lucien WEITZ, de la XIe section ; Francisca GRANIER, de la Ve section.

RAPPORT SUR LA LOI ELECTORALE

PRÉSENTÉ PAR ETIENNE WEILL-RAYNAL

CONFORMEMENT aux décisions du Congrès de PUTEAUX de Janvier 1956, qui a approuvé le discours-programme prononcé par Guy MOLLET, le groupe socialiste à l'Assemblée Nationale a déposé le 25 Janvier une proposition de loi (n° 212) portant réforme électorale. Il remplissait ainsi le vœu du Congrès de voir modifier dès le début de la législature la loi électorale de 1951, suivant laquelle avaient eu lieu les élections du 2 janvier 1956.

Comme le dernier vote du Parti à cet égard, émis le 31 Octobre 1955 dans un Conseil National, tendait au rétablissement du scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours, (sauf dans la Seine et en Seine-et-Oise) c'est un tel mode de scrutin que réclame la proposition de loi n° 212 rédigée par Max LEJEUNE.

Mais l'on peut se demander si, eu égard aux résultats des élections du 2 Janvier 1956 et à la situation politique actuelle, le Parti Socialiste doit s'en tenir, pour les prochaines élections générales, au choix qu'il avait fait en octobre 1955, uniquement dans la perspective d'élections anticipées.

LE SCRUTIN D'ARRONDISSEMENT MAJORITAIRE A DEUX TOURS

LE Parti Socialiste pensait à cette époque que le meilleur moyen de détruire la législation électorale de 1951, et surtout de supprimer les apparentements, était de faire un effort pour le scrutin d'arrondissement. Très vite, certains des députés socialistes qui en étaient les plus chauds partisans se rendirent compte qu'il n'y avait pas dans l'Assemblée Nationale sortante de majorité pour voter le scrutin d'arrondissement. On peut penser que *la majorité adversaire de ce scrutin est encore plus forte dans la nouvelle Assemblée que dans la précédente. Le Mouvement Républicain Populaire* y demeure résolument hostile (et il sera suivi par *les Indépendants d'outre-mer*). *Les communistes*, qui constituent le groupe le plus important, n'ont cessé de le combattre. *Les poujadistes* s'y montreront opposés, car ils redoutent que des coalitions se forment contre eux, en vue de leur barrer la route. Enfin au *Rassemblement des Gauches Républicains* et dans *les groupes modérés*, on peut compter *une trentaine d'adversaires de l'arrondissement*. Le Parti Socialiste doit donc considérer *s'il convient de poursuivre, en faveur du scrutin d'arrondissement, une action* qui n'a mené jusqu'à présent qu'à des échecs devant la Commission du Suffrage Universel et qui *risque d'aboutir à un pourrissement du problème.*

Aussi bien l'on dût examiner si le Parti Socialiste avait intérêt à obtenir le vote du scrutin d'arrondissement. Assurément, le Parti Communiste y est hostile, mais si ce scrutin était rétabli, il l'utiliserait au mieux de ses intérêts, avec la masse des suffrages dont il dispose, c'est-à-dire le quart du total. La conséquence en serait, pour le Parti Socialiste, qu'en raison des désistements du second tour, un certain nombre de ses députés seraient élus contre les communistes, d'autres par les communistes. Une telle *hétérogénéité* d'origine des députés socialistes ne serait saine ni pour le Parti Socialiste ni pour la vie politique de la France.

Enfin, il convient de considérer une disposition particulière, mais d'une grande importance pratique, dans la proposition de loi n° 212. Tenant compte des débats de novembre 1955, elle adopte les *péréquations du nombre des circonscriptions* sur la base de 49.000 inscrits par circonscription, avec application du plus fort reste et attribution d'un minimum de deux circonscriptions par département. Outre les difficultés inhérentes à tout découpage de circonscription, la proposition comporterait les conséquences suivantes :

a) — 27 départements perdraient 1 siège ; 14 *verraient augmenter le nombre de leurs députés. Il y a lieu de penser que, dans la plupart des 27 départements atteints, tous ou presque tous les députés seraient opposés à la péréquation. En outre le* département du Nord *gagnerait bien au total 2 sièges, mais tandis que la deuxième circonscription départementale actuelle (LILLE) en gagnerait 2, et la troisième (VALENCIENNES, DOUAI, CAMBRAI, AVESNES) en gagnerait 1, la première (DUNKERQUE, HAZEBROUCK) en perdrait 1.*

b — *La répartition des sièges entre les départements donnerait inévitablement lieu à des* anomalies *; ainsi, pour une différence infime du nombre d'inscrits apparaissant au « reste », entre deux départements, l'un obtiendrait un siège, dont l'autre serait privé. Ainsi encore, on pourrait voir, malgré une différence en moins de 48.900 inscrits par rapport à un département, un autre département avoir autant de députés que le premier.*

c) — *Faudrait-il,* avant chaque élection générale, ajuster *la péréquation ? Si on le fait on rencontrera des résistances et des antagonismes entre départements intéressés. Si on ne le fait pas, comment justifier qu'on maintienne une répartition de sièges, qui était exacte au moment où on l'a établie, mais qui ne correspond plus, dans la suite, au nombre des inscrits ?*

Pour toutes ces raisons, — s'ajoutant aux critiques classiques contre le scrutin d'arrondissement, il semble qu'il *ait peu de chances de remplacer le système actuel.* Or, il y a lieu de craindre que ce dernier non seulement soit *maintenu,* avec le scrutin de liste départemental, la règle de la plus forte moyenne, et les apparentements, mais soit même *aggravé* par le système de M. BARRACHIN — (proposition de la loi n° 968).

SCRUTIN DE LISTE DEPARTEMENTAL MAJORITAIRE EN SUIVANT LA REGLE DE LA PLUS FORTE MOYENNE

LE mécanisme proposé par M. BARRACHIN est un scrutin de liste départemental à deux tours. Toute liste groupant la majorité absolue au premier tour emporte tous les sièges. Au second tour, aucune nouvelle liste n'est admise ; mais les listes présentées au premier tour peuvent *fusionner* selon la modalité suivante.

Le nombre des candidats de la liste de coalition qui ont appartenu aux diverses listes composantes et l'ordre des candidats sont obligatoirement déterminés, suivant la règle de la plus forte moyenne, sur la base des résultats du premier tour. Comme le dit M. BARRACHIN, « *ce sont en quelque sorte les électeurs eux-mêmes qui construisent la liste du deuxième tour* », notable différence avec les apparentements.

Au deuxième tour, toute liste ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue en entier. *Si aucune liste n'obtient la majorité absolue, les sièges seront répartis selon la règle de la plus forte moyenne* (qui avantage les listes ayant obtenu un très grand nombre de voix).

En opposition avec ce système à tendance majoritaire qui serait appliqué dans presque tous les départements, la proposition BARRACHIN *maintient dans la Seine et en Seine-et-Oise la règle du plus fort reste,* la plus favorable aux minorités.

Il n'est pas besoin de faire ressortir longuement les critiques que le Parti Socialiste peut adresser à un tel système : Il conserve le *scrutin de liste* dans des *circonscriptions trop vastes ;* il est de *tendance majoritaire,* il place le Parti Socialiste dans *l'alternative* ou d'envisager des coalitions difficiles à accepter ou de demeurer isolé, en risquant l'écrasement.

Cependant on ne combattra le système BARRACHIN ou tout système majoritaire que si l'on peut en offrir un autre à l'opinion publique. Et c'est pourquoi nous présentons à nouveau le scrutin individuel avec représentation proportionnelle intégrale.

LE SCRUTIN INDIVIDUEL AVEC REPRESENTATION PROPORTIONNELLE INTEGRALE

ON observera que la plupart des électeurs qui souhaitent le scrutin d'arrondissement y voient principalement le *caractère individuel* et n'attachent de prix que très secondairement au caractère majoritaire, mais il *confondent* scrutin individuel et scrutin d'arrondissement majoritaire à deux tours, de même qu'ils *confondent* la représentation proportionnelle avec le scrutin de liste comportant une répartition proportionnelle des sièges dans le cadre d'un département. Ils ignorent que l'on peut parfaitement établir un mode pratique de scrutin satisfaisant à la fois le sentiment de justice qui inspire la représentation proportionnelle et le désir des Français de connaître l'homme qui sollicite leurs suffrages.

Aussi bien l'expérience a montré que le *Département* est un *très mauvais* cadre, trop vaste pour la campagne électorale, trop étroit pour une équitable répartition des sièges. C'est pourquoi le système proposé utilise, en les associant, deux cadres distincts : l'un, qui sert pour faire la campagne, est aussi étroit que possible, puisqu'il constitue une circonscription individuelle, au plus égale à la moitié d'un département ; l'autre, qui sert à la répartition des sièges, est aussi vaste que possible, puisqu'il correspond à l'ensemble du territoire de la France métropolitaine.. Nous résumons ci-après le fonctionnement du système sur la base des nombres d'électeurs inscrits le 2 janvier 1956.

***

LE FONCTIONNEMENT DU SYSTEME

LA France métropolitaine élit actuellement 544 députés. Il serait délimité 354 *circonscriptions* (65 % du nombre total des sièges), dont la plupart seront des circonscriptions à *scrutin individuel.* Il y aurait 190 *sièges complémentaires* (35 % du nombre total des sièges), dont la localisation n'est pas fixée à l'avance.

Comment fonctionnerait ce mode de scrutin ? Il y a *un seul tour :* dans chaque circonscription individuelle, chaque électeur vote pour *un seul nom.* La distribution des sièges après le scrutin comprend, d'un côté, leur répartition entre les Partis, quant *au nombre,* d'autre part leur attribution à des *candidats.*

Chaque Parti aura droit, sur les 544 sièges, à un nombre de sièges exactement proportionnel au nombre des suffrages que l'ensemble de ses 354 candidats aura obtenus dans toutes les circonscriptions : *c'est la représentation proportionnelle intégrale.*

D'autre part, on proclamera tout d'abord élus les candidats d'un Parti qui, *dans leur circonscription individuelle,* sont arrivés en tête de tous les candidats présentés par les divers Partis. Ainsi, chaque département est assuré d'avoir au moins autant de représentants qu'il comprend de circonscriptions, puisqu'il y a, à la suite de cette première attribution de sièges, *un élu par circonscription.* Ce peut être un candidat n'appartenant à aucun parti, élu à la majorité relative : les voix recueillies par de tels élus seront déduites du total des suffrages recensés et leurs sièges déduits de ceux qui seront distribués entre les Partis.

Aux partis, l'attribution des sièges de circonscription ne donnera pas en général le nombre de sièges auquel ils ont droit. Par exemple, un parti peut avoir droit à 120 sièges et n'avoir que 70 candidats qui aient obtenu des sièges de circonscription ; de quelle façon attribuer les 50 sièges complémentaires qui reviennent à ce parti ?

Les 284 autres candidats de ce parti seront rangés suivant l'importance du pourcentage des voix qu'ils ont recueillies par rapport au nombre des suffrages exprimés dans leur circonscription. *Les 50 candidats qui ont réalisé les plus forts pourcentages sont élus.* Toutefois des dispositions ont été prévues pour limiter le nombre de sièges complémentaires par département et par circonscription (2 sièges complémentaires au maximum dans une circonscription).

A CELA PEUT SE BORNER L'EXPOSE DU SYSTEME (1)

(voir un exemple en annexe)

⁂

LES CARACTERISTIQUES DU SYSTEME

NOUS n'entrerons pas dans les détails de l'analyse du système. Ils ont déjà été donnés au cours des rapports établis pour le 47e Congrès National de juillet 1955 et le Conseil National du 31 octobre 1955, et il va sans dire qu'il sera répondu, dans le prochain Congrès, à toutes les questions qui pourront être posées à son sujet. Nous dirons seulement ici qu'il ne présente point les défauts relevés ci-dessus à l'égard, soit du système BARRACHIN, soit du scrutin d'arrondissement. Il *réunit,* en effet, *les trois qualités* suivantes :

1°) — *Il institue le suffrage vraiment* égal *au moyen de la représentation proportionnelle intégrale, donnant la garantie à l'électeur que* son vote ne sera jamais perdu.

2°) — *Il établit un* scrutin individuel *dans des circonscriptions plus restreintes qu'un département, ce qui est le véritable sens de la revendication de ceux qui désirent le scrutin d'arrondissement ;*

3°) — *Il permet une* péréquation s'ajustant sans cesse automatiquement, *entre départements de population inégale.*

Quelques explications sur ce dernier point, qui constituait une des principales critiques adressées ci-dessus au scrutin d'arrondissement. Le système proposé de scrutin individuel avec représentation proportionnelle intégrale attribue à *tout département deux séries de sièges : des sièges de circonscription,* toujours pourvus à la majorité relative, et *des sièges complémentaires,* dont chacun *peut* être attribué à l'un des candidats des divers partis. C'est l'existence de ces deux séries de sièges qui permet une péréquation automatique entre départements de population intégrale :

a) — *Les départements peu peuplés,* qui ont souvent un grand territoire, comprennent au moins deux circonscriptions ; ils sont avantagés quant au nombre des sièges de circonscription.

b) — En compensation, *les départements très peuplés* ont proportionnellement plus de sièges complémentaires possibles (2).

c) — Tous les départements, si l'on tient compte à la fois des sièges de circonscription et des sièges complémentaires possibles, *pourraient avoir autant de députés qu'aujourd'hui.* Par exemple le Cantal (116.000 électeurs inscrits) qui a actuellement 3 députés éligibles au scrutin de liste et qui (d'après la proposition socialiste n°212, portant rétablissement du scrutin d'arrondissement) n'en élirait plus que 2 ; ce département aurait, dans le système proposé, 3 députés occupant les 2 sièges de circonscription et pourrait voir un 3e *député* obtenir un *siège complémentaire :* cela dépendrait du pourcentage réalisé par les candidats autres que les deux qui ont enlevé les sièges de circonscription.

⁂

POSSIBILITES DE FAIRE ADOPTER UN TEL SYSTEME

D'AUTRE part, sur le plan politique, le système présenté ci-dessus offre l'avantage de donner à chacun des partis une *satisfaction* sans doute partielle, mais *remplissant l'objet auquel il tient le plus.*

Il donne aux *communistes* la représentation proportionnelle intégrale, dont ils se sont toujours déclarés partisans et qui leur donne une pleine garantie à l'égard de coalitions dirigées contre eux.

Il doit présenter pour le M.R.P. l'avantage de comporter non seulement la représentation proportionnelle intégrale, mais le tour de scrutin unique ; car ce parti voit dans le scrutin d'arrondissement, fonctionnant à deux tours, un système entaché d'une tare de marchandage et il redoute toujours que ce scrutin ne joue contre lui.

Le système proposé aujourd'hui apporterait aux *radicaux,* à défaut du scrutin majoritaire à deux tours, qui a leurs préférences, la modalité du vote auquel ils sont particulièrement attachés et qui constitue certainement le principal attrait du scrutin d'arrondissement pour les électeurs radicaux.

Le système garantirait les *poujadistes* contre une coalition de deuxième tour, qu'ils redoutent principalement dans le régime du scrutin d'arrondissement.

Quant aux *indépendants,* un certain nombre d'entre eux ont demandé le système anglais du scrutin uninominal à un tour, comportant l'élection à la majorité relative. Le système proposé leur donne satisfaction dans une très large mesure, puisque, — si l'on retire des 354 sièges de circonscription les 80 sièges des départements de Seine et de Seine-et-Oise, qui sont attribués au scrutin de liste avec représentation proportionnelle, — il y a 274 sièges de circonscription attribués au scrutin individuel à la majorité relative, tandis qu'il reste 190 sièges complémentaires, non localisés à l'avance, qui constituent la réserve permettant de réaliser la représentation proportionnelle intégrale.

Aussi bien, en raison de la cause politique de la France métropolitaine, un grand nombre d'indépendants trouveraient une élection aisée, par l'attribution des sièges de circonscription à la majorité relative (3).

⁂

CONCLUSION

DANS l'Assemblée précédente, s'il n'y avait pas eu d'élections brusquées, le scrutin individuel avec représentation proportionnelle intégrale avait quelque chance d'être voté. Dans l'Assemblée actuelle, ce mode de scrutin semble *le seul qui ait chance de se substituer à la loi de* 1951, telle qu'elle est, ou telle qu'elle pourrait être même aggravée. Il est le *seul* qui puisse, en apparaissant comme un système de *conciliation, réunir une majorité,* à condition que le Parti Socialiste, ne laisse pas s'enliser la réforme électorale et se prononce résolument pour un système qu'avait préconisé Léon BLUM et qui, adopté sur sa recommandation, est pratiqué depuis huit ans dans un pays voisin du nôtre.

⁂

(1) Les départements de la Seine et de Seine-et-Oise conserveraient leur régime particulier de représentation proportionnelle ; mais, à la différence des propositions de scrutin majoritaire, — proposition de scrutin d'arrondissement ou proposition BARRACHIN de scrutin de liste départemental — les résultats des élections dans ces deux départements, au lieu de s'opposer à ceux des autres, seraient intégrés dans les résultats de la représentation proportionnelle exacte sur le plan de la France métropolitaine.

(2) Le résultat tient au fait qu'un département a en principe autant de sièges de circonscription que le nombre des électeurs inscrits contient de fois 90.000, et autant de sièges possibles (sièges de circonscription — sièges complémentaires possibles) que le nombre des électeurs inscrits contient de fois 40.000.

46 départements auraient autant de sièges complémentaires possibles que de sièges de circonscription, 24 en auraient davantage.

(3) Ajoutons qu'au cas où le Congrès accepterait l'établissement d'une liste nationale, limitée à 15 ou 20 % au plus du nombre total des élus d'un parti, et imputable sur les derniers sièges complémentaires, cette modalité serait susceptible de rallier au système proposé un certain nombre de groupes de l'Assemblée Nationale.

ANNEXE

EXEMPLE DU DEPARTEMENT DE LA SOMME

DIVISIONS EN CIRCONSCRIPTIONS INDIVIDUELLES

Aux élections de 1956, la Somme a eu 291.013 électeurs inscrits. A raison de 90.000 électeurs par circonscription. elle aurait 3 circonscriptions. Moyenne : 97.005. Aucune circonscription ne doit avoir un nombre d'électeurs inscrits supérieur ou inférieur du quart à cette moyenne, c'est-à-dire supérieur à 121.257 ou inférieur à 72.753. Sinon on lui enlèverait ou on lui adjoindrait un canton, qui serait donné ou pris à une circonscription voisine.

C'est ainsi que :

la circonscription d'Amiens aurait eu 118.502 électeurs inscrits, celle d'ABBEVILLE aurait eu 97.599 électeurs inscrits, celle de PERONNE-MONTDIDIER aurait eu 74.912 électeurs inscrits.

Mais l'importance du nombre d'électeurs inscrits dans la circonscription d'AMIENS tient à l'existence de la grande ville d'Amiens. Le nombre des communes à visiter, au cours d'une campagne électorale, dans chacune des circonscriptions, aurait été d'importance inverse : AMIENS, 248 ; ABBEVILLE, 268 ; PERONNE-MONTDIDIER, 323.

Et l'on a tenu compte de cette considération dans la délimitation des circonscriptions.

⁂

SIEGES DE CIRCONSCRIPITION ET SIEGES COMPLEMENTAIRES.

L'APPLICATION DES REGLES ADOPTEES POUR DETERMINER, PAR DEPARTEMENT, LE NOMBRE DE SIEGES DE CIRCONSCRIPITION ET LE NOMBRE MAXIMUM DE SIEGES COMPLEMENTAIRES POSSIBLES DONNERAIT POUR LA SOMME LES CHIFFRES SUIVANTS :

ELECTEURS INSCRITS EN 1956 : 291.013

292.000 : 90.000 = 3 sièges de circonscription (avec un faible reste de 22.000)
292.000 : 40.000 = 7 sièges (avec un faible reste de 12.000) : en tout, 7 sièges possibles.
sièges complémentaires possibles : 7 — 3 sièges de circonscription = 4.

APPLICATION

DU SYSTEME DE SCRUTIN INDIVIDUEL, AVEC REPRESENTATION PROPORTIONNELLE INTEGRALE AU DEPARTEMENT DE LA SOMME, SUR LA BASE DES RESULTATS DU SCRUTIN DU 2 JANVIER 1956

Circonscriptions	Commun.	Social.	Indép. G. et Radic. Soc.	M.R.P.	Rép. Soc. et Rép. Etat	Pouj.	Totaux
AMIENS	35.747	22.279	9.170	5.722	15.439	9.571	97.928
ABBEVILLE	24.011	25.459	8.468	3.863	12.704	8.248	82.753
PERONNE - MONTDIDIER	19.425	12.795	7.772	3.450	10.483	9.272	63.197
	79.183	60.533	25.410	13.035	38.626	27.091	243.878

Le siège de circonscription d'AMIEMS et celui de PERONNE-MONTDIDIER vont aux candidats communistes, qui y ont obtenu la majorité relative ; le siège de circonscription d'ABBEVILLE est obtenu par le candidat socialiste.

Les pourcentages qu'auraient réalisés les autres candidats dans les diverses circonscriptions au scrutin individuel, par rapport au total des suffrages de leur circonscription, s'établissent ainsi pour les quatre premiers, en déterminant l'attribution des sièges complémentaires :

1er Siège complémentaire au candidat communiste dans la circonscription d'ABBEVILLE (1) .... 29,01 %

2e Siège complémentaire au candidat socialiste dans la circonscription d'AMIENS ..... 22,75 %

3e Siège complémentaire au candidat socialiste dans la circonscription de PERONNE-MONTDIDIER .. 20,24 %

4e Siège complémentaire au candidat républicain-social dans la circonscription de PERONNE-MONTDIDIER .... 16,58 %

(1) $\frac{24.011 \times 100}{82.753} = 29,01$

En 1956, dans l'ensemble de la France métropolitaine, les socialistes ont réalisé un pourcentage moyen de 15, 5 % ; les républicains sociaux, un pourcentage moyen de 4,3 %. Il est donc certain que les pourcentages des candidats socialistes dans les circonscriptions d'AMIENS et de PERONNE-MONTDIDIER et du républicain social dans la circonscription de PERONNE-MONTDIDIER les plaçaient en bon rang parmi les candidats socialistes ou républicains-sociaux en France pour obtenir un siège complémentaire. Il en eut été de même pour le candidat communiste dans la circonscription d'ABBEVILLE, dont le pourcentage, 29,01 %, est supérieur à la moyenne réalisée dans la France Métropolitaine par le Parti communiste : 25,68 %.

Dans ces conditions, les sièges complémentaires dans la Somme eussent été effectivement attribués.

Résultats :

Communistes : 2 sièges de circonscription (AMIENS. PERONNE-MONTDIDIER)
1 siège complémentaire (ABBEVILLE)

Total : 3 sièges.

Socialistes : 1 siège de circonscription (ABBEVILLE) ; 2 sièges complémentaires (AMIENS, PERONNE-MONTDIDIER)

Total : 3 sièges.

Républicains-Sociaux : 1 siège complémentaire (PERONNE-MONTDIDIER).

Coll. Fondation Jean-Jaurès

S. E. P.
5, Bd de Strasbourg,
ARRAS (P.-de-C.)

FÉDÉRATION DU LIVRE C.G.T. F.O.

Le Gérant : Georges BRUTELLE
12, Cité Malesherbes, PARIS-9me